

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASES 216 G** Subvention (2 500 euros) à l'association L'Esprit Jazz (13e) pour l'organisation de la 16e édition de son festival « Jazz à Saint-Germain-des-Prés » au titre de 2016

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « L'Esprit Jazz » ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros au titre de 2016 est attribuée à l'association L'Esprit Jazz (13<sup>e</sup>) (Simpa 19634 - dossier 2016\_00934) pour le financement de son projet « Jazz à Saint-Germain-des-Prés ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2016 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**